

Débat Public du 3 octobre 2011 au 3 février 2012

Cahier d'acteur

PROJET DE LIGNE NOUVELLE PARIS-NORMANDIE

Caen la mer



CAEN LA MER, « COMMUNAUTÉ D'IDÉES, AGGLOMÉRATION D'ÉNERGIES »

La communauté d'agglomération Caen la mer est née le 1^{er} janvier 2002, par transformation du district du grand Caen, créé en 1990. Son territoire s'étend sur 18 500 hectares et rassemble, autour de la capitale de la Basse-Normandie, 29 communes.

Dotée d'un budget de 300 M€, elle développe un projet d'agglomération ambitieux en faveur de ses 225 000 habitants. Adopté en 2010, il s'articule autour de trois objectifs principaux : ambition, solidarité et éco-responsabilité. Ses orientations se développent à partir des priorités suivantes :

- la compétitivité, le rayonnement et la prospérité ;
- le logement et les solidarités ;
- la mobilité, l'accessibilité et les transports publics ;
- la culture et le sport ;
- le développement durable au cœur de chaque action.

Coordonnées

Communauté d'agglomération Caen la mer
8 rue du Colonel Rémy
BP 26182
14061 Caen CEDEX 4
Tél. : 02 14 37 25 59
Mail : jl.merlot@agglo-caen.fr
Site : www.caenlamer.fr



La LNPN : une priorité pour renforcer l'accessibilité et le rayonnement métropolitain de Caen la mer

L'opportunité d'une Ligne Nouvelle Paris-Normandie

A la veille du démarrage du débat public sur le projet de Ligne nouvelle Paris - Normandie, la Conférence des exécutifs bas-normands, présidée par Laurent Beauvais, Président de la Région Basse-Normandie et rassemblant les trois Présidents de Conseils Généraux - Calvados, Manche et Orne - et les cinq Présidents d'Agglomération - Communauté Urbaine d'Alençon, Caen la mer, Communauté Urbaine de Cherbourg, Communauté d'Agglomération de Flers et Communauté de Communes de l'Agglomération Saint-Loise - a décidé de porter une position commune bas-normande en faveur de la Ligne Nouvelle Paris-Normandie (LNPN) dans la perspective d'un projet territorial normand.

Pour la Basse-Normandie, la perspective d'une ligne à grande vitesse est une opportunité historique de développement régional que nous avons décidé collectivement de saisir en faisant le choix du **consensus territorial, clé de la réussite de notre démarche.**

Elle est un élément fondamental du **projet territorial** auquel nous souhaitons participer, projet qui s'appuie pleinement sur le concept de Paris Seine Normandie, dégagé par la « coopération » des six agences d'urbanisme de la vallée de la Seine. Pour la Région, elle s'intègre à une **démarche globale intitulée Plan Stratégique Régional Normandie 2020** qui élargit et approfondit le document « pour une LGV en Basse-Normandie » porté en décembre dernier par les membres de la conférence des exécutifs.

Les atouts de la Région Basse-Normandie

Notre Région a identifié quatre atouts essentiels pour notre devenir :

- le développement de la capitale régionale et du réseau des agglomérations, dans une logique de soutien de leurs projets où s'affirment les fonctions d'appui de l'Île-de-France notamment dans le tertiaire supérieur,
- l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation économique, dans une logique de valorisation des effets de synergie avec la Haute-Normandie et les pôles franciliens existants ou futurs,
- le transport, les ports et la logistique dans une logique de coopération et de mise en réseau en lien avec la valorisation de l'ensemble du littoral normand mais aussi des réserves foncières régionales. Les ports de Caen et Cherbourg y ont des rôles essentiels à jouer,
- la culture et le tourisme qui constitueront des atouts de premier ordre pour affirmer une attractivité régionale durable confortée par la qualité de vie propre à notre territoire.

Afin de pérenniser ces atouts, la Basse-Normandie a identifié des axes de développement partagés et affirme sa volonté de prendre part activement au projet du « Grand Paris » en étendant le périmètre de « Paris Seine Normandie » de Paris, Rouen, Le Havre, Caen à Cherbourg.

Notre démarche consiste à tirer le meilleur parti du projet conjointement avec la Haute-Normandie mais également à poursuivre « l'ouverture vers l'ouest » (Bretagne et Pays de la Loire) pour donner toutes ses chances au développement durable de nos territoires.

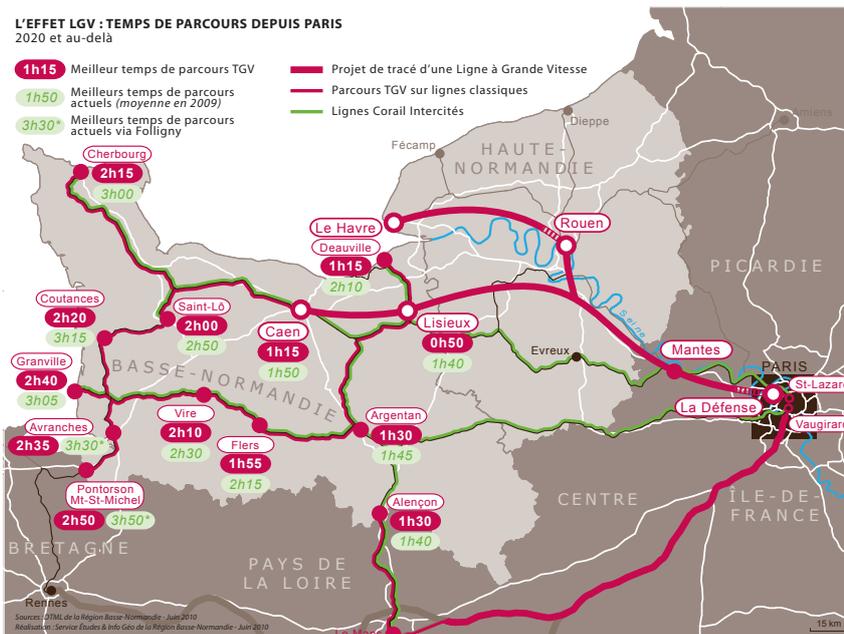
Les objectifs de la Région pour la Ligne Nouvelle Paris-Normandie

La participation au débat public sera l'occasion pour la région Basse-Normandie d'exprimer ses attentes en matière de services ferroviaires nouveaux.

Les collectivités bas-normandes sont d'ores-et-déjà unanimes sur la plate-forme suivante :

- un objectif de **raccordement de Caen à Paris en 1h15, de Cherbourg à Paris en 2h15**, permettant de favoriser des synergies entre la Basse-Normandie et l'Île-de-France tout en augmentant son potentiel économique, notamment touristique.
- une liaison de **Rouen à Caen en 45 minutes** (contre 1h30 aujourd'hui), afin de favoriser les échanges intra-normands et permettre le développement de toute la Normandie, partie intégrante de Paris Seine Normandie.
- des liaisons aux villes normandes afin que toute notre région bénéficie de la LNPN, en s'appuyant sur un maillage de la région par l'utilisation du réseau ferroviaire existant et par des mises en correspondances efficaces.
- des arrivées à Paris La Défense et Saint-Lazare, permettant un accès optimum au centre de la capitale.
- une interconnexion à la plateforme aéroportuaire de Roissy afin de contribuer à l'attractivité économique et touristique de notre région au niveau international.
- une interconnexion au réseau grande vitesse national et européen pour démultiplier les effets de la ligne sur la mobilité vers et depuis notre région et en développer l'attractivité.
- des services de transport favorisant l'accessibilité et des fréquences attractives.

Il doit être réaffirmé ici que l'importance des interconnexions dans ce projet et notamment de celle de Caen et de Rouen en 45 minutes implique nécessairement un débranchement du « Y normand » proche de Rouen. Nous parlons d'une véritable ligne nouvelle.





La LNPN : un atout majeur pour renforcer le rayonnement métropolitain de l'agglomération caennaise

Avec 129 000 emplois sur son territoire, et 1 850 emplois créés par an entre 1999 et 2008, Caen la mer bénéficie d'une réelle dynamique économique, qui s'accompagne d'une qualité de vie et d'une offre culturelle riche et diversifiée. Le maintien de cette attractivité exige une accessibilité ferroviaire renforcée, à même de répondre aux défis environnementaux.

Aujourd'hui, le manque de fiabilité dans le respect des horaires - selon RFF, en 2009, 25 % des trains du matin ont subi un retard de plus de 5 minutes à Paris, et 40 % des trains du soir à Caen - et une durée de trajet équivalente voire supérieure à l'utilisation de la voiture, sont des obstacles majeurs à un report modal sur le train. Or, selon un rapport de la SNCF présenté en septembre 2007, les émissions de CO₂ en France provenant des transports seraient dues à 52 % aux automobiles contre 0,5 % aux trains.

L'agglomération caennaise souhaite développer l'intermodalité sur son territoire, pour contribuer, à son échelle à enrayer, le recours à la voiture individuelle. Avec la réalisation de la LNPN, la gare de Caen, appelée à devenir le principal « hub » du système des mobilités durables mis en place dans l'agglomération caennaise, constituera le point d'échanges entre l'agglomération et l'ensemble du territoire de Paris-Seine-Normandie.

Caen la mer définit quatre objectifs prioritaires que la LNPN contribuera à réaliser :

La modernisation des relations ferroviaires entre Paris et Caen, indispensable au développement économique de la capitale régionale de la Basse-Normandie.

La modernisation des liaisons vers Paris et vers les autres grandes villes normandes, plus rapides, plus fréquentes et plus fiables, est de nature à démultiplier la croissance économique actuelle, mais aussi à conforter l'implantation dans Caen la mer de groupes industriels dont la présence conditionne le maintien de nombreux emplois. Cette connectivité améliorée est en effet essentielle, notamment pour les entreprises auxquelles appartiennent les établissements des pôles de compétitivité Mov'eo et TES.

Le projet LNPN doit jouer un rôle dans la coordination des ports de la Manche ; cette nouvelle infrastructure favorisera une organisation logistique performante, en libérant les voies ferrées existantes de l'essentiel de leur trafic voyageur.

La LNPN, au service de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le dynamisme économique de Caen la mer tient également à la présence d'une grande Université et de laboratoires de recherche dont certains sont de niveau mondial. C'est notamment le cas du « Grand Accélérateur National d'Ions Lourds » (GANIL) qui reçoit tous les ans environ 700 chercheurs issus de 130 laboratoires de 30 pays.





La LNPN confortera les laboratoires de recherche existants (physique nucléaire, recherche biomédicale, science des matériaux, technologies sans contact...) et constituera un argument pour en attirer de nouveaux, renforçant le potentiel de recherche et la qualité et la diversité de l'enseignement supérieur. L'Agglomération disposera ainsi d'un nouvel atout pour renforcer la candidature française pour l'implantation du projet « EURISOL » à proximité du GANIL, en insistant sur les synergies avec le plateau de Saclay.

La LNPN, pour renforcer le potentiel culturel et touristique de l'espace Paris-Seine-Normandie.

En rapprochant Paris de la mer, les fonctionnalités offertes par la LNPN permettront d'optimiser le potentiel touristique balnéaire, mémoriel et patrimonial de l'agglomération caennaise et de son littoral. Le projet de ligne nouvelle permettra également de multiplier les courts séjours, notamment des franciliens, et de favoriser l'émergence dans l'agglomération de manifestations à caractère culturel ou professionnel (congrès).

La LNPN, levier majeur pour la deuxième Reconstruction de Caen.

En desservant directement le principal site de reconquête urbaine au cœur de Caen la mer, la LNPN permettra de renforcer les ambitions de l'un des projets majeurs de renouvellement urbain au plan national (Opération Gare - Presqu'île - 300 ha environ), dans un nouveau « morceau de ville », mixte

aux plans fonctionnel et social, durable et innovant au plan architectural. Cet espace accueille des équipements structurants d'agglomération ; certains déjà en service, d'autres en cours de préparation : Ecole Supérieure des Arts et des Médias (ESAM), Salle des musiques actuelles (Cargö), future Bibliothèque Multimédia à Vocation Régionale (BMVR) et futur Palais de Justice.



Résumé du cahier d'acteur

La Communauté d'agglomération Caen la mer s'inscrit pleinement dans la position commune bas-normande en faveur de la LNPN.

Ce projet est de nature à amplifier le rayonnement de l'agglomération caennaise tout en favorisant le report modal de l'automobile vers le train pour les trajets entre Paris et la Normandie et entre villes normandes. C'est pourquoi **Caen la mer réaffirme les priorités qui sont les siennes dans le cadre de ce projet :**

- Le projet de LNPN doit répondre aux fonctionnalités attendues par l'agglomération caennaise : une amélioration très significative de la fiabilité, de la régularité et du confort à bord des trains entre Caen et Paris et entre Caen et les principales villes normandes et une réduction sensible des temps de parcours : Caen - Paris et Caen - Le Havre en 1h15 et Caen - Rouen en 45 mn.

- Le projet de LNPN doit amplifier les dynamiques économiques et sociales de la capitale régionale de la Basse-Normandie, fondées sur les qualités intrinsèques de Caen la mer en termes de qualité de vie, de capacité à innover, de niveau d'équipement et de richesses culturelles.
- Il est capital pour conforter les bases productives et portuaires du territoire et maintenir les emplois industriels.
- Il est de nature à renforcer la croissance économique en permettant le développement du pôle caennais d'enseignement supérieur et de recherche et en favorisant les activités touristiques.
- la LNPN donnera une toute autre envergure au projet majeur de renouvellement urbain au plan national : l'aménagement des rives de l'Orne et le projet « Caen - Presqu'île », situés à proximité immédiate de la gare de Caen.

CPDP Ligne nouvelle Paris-Normandie

57 avenue de Bretagne 76100 Rouen
contact@debatpublic-lnpn.org

www.debatpublic-lnpn.org

N° vert : 0800 870 000 (appel gratuit)